

environnement

Salles-la-Source : le combat continue

Avec le jugement rendu, voilà peu, par le tribunal de grande instance de Rodez, le collectif Ranimons la cascade Salles-la-Source a obtenu une première victoire. Le TGI a, en effet, déclaré « illégale » la conduite forcée de la microcentrale hydroélectrique sur, environ, un dixième de son tracé (cf. « la Dépêche du Midi » du 17 novembre). Une décision qui impose donc à la Société hydroélectrique de Salles-la-Source — l'exploitante de ladite centrale — d'enlever le tronçon incriminé et de remettre le terrain en état. Tout cela dans un délai de deux mois, sous peine d'une astreinte de 150 € par jour à verser au propriétaire de la parcelle traversée par le tuyau. Pour Ranimons la cascade, ce jugement constitue un premier pas, d'importance, dans sa lutte pour empêcher le renouvellement, pour une durée de trente ans renouvelable, de la concession de la microcentrale. « Cette autorisation de poursuite de l'exploitation ne pourra pas être accordée », avait ainsi salué le collectif tout en prévenant : « Mais nous n'avons pas encore gagné la guerre et nous restons mobilisés ».



Le collectif Ranimons la cascade de Salles-la-Source reste mobilisé contre le renouvellement de la concession de la microcentrale hydroélectrique. / Photo DDM

Une vigilance qui, semble-t-il, paraît s'imposer puisqu'hier matin, carrefour Saint-Étienne, quelques membres du collectif ont tenu un stand décoré d'une grande banderole « On veut des réponses ».

« Ce jugement ennuie sérieusement la préfecture qui, on ne sait pour quelle raison, veut absolument signer l'autorisation de concession. Donc, forcée-

ment, on se pose la question de savoir ce que cela cache », explique Ranimons la cascade qui, désormais, « s'attend à de longs procès que l'administration pourrait pourtant nous éviter ». Des procédures judiciaires toujours onéreuses. D'où la vente de posters et de cartes postales réalisée ce samedi matin. Des images de la cascade de Salles-la-Source, évidemment, qui ont

toutes été photographiées par des bénévoles du collectif.

Un collectif exclusivement composé de bénévoles qui, ils ne le cachent pas, aimeraient voir apposé un point final à cette histoire. « Toute l'énergie que nous dépensons dans ce dossier serait bien mieux utilisée ailleurs », regrettent les membres de Ranimons la cascade...

D. S.